

COMMUNE DE CHAMPROUGIER

DEPARTEMENT DU JURA - CANTON DE POLIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

N° : 45/2014

Nombre de Conseillers

En exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Date de Convocation : 07/11/2014

Date d'Affichage : 18/11/2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Champrougier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé GIMARET, Maire.

Présents : GIMARET Hervé, GARREAU Jérémy, FEVRE Gisèle, GUYON Jean-Pierre, MOZER Alexandre, MACHARD Yves, THIBAUD Christelle

Mr MOZER Alexandre a été désigné en qualité de secrétaire par le conseiller municipal

Collectif - STOP TAFTA 39

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'AECG avec le Canada et le PTCI (TAFTA en Anglais) avec les Etats-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, le premier à la fin de l'année, le 2^{ème} en 2015, sans la moindre consultation des citoyens et du parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des communes.

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les Etats et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics et le soutien de l'économie locale. Les transports publics, la santé et même l'éducation nationale pourraient ainsi être détruits à la demande des multinationales.

Ces traités visent ensuite à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et normes sociales, environnementales, sanitaires, phyto-sanitaires, techniques soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange. Le droit du travail, le SMIC, l'assurance maladie, les retraites pourraient être démantelés au profit des compagnies privées.

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, et même concernant le droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Ce marché libéralisé avec le Canada et les Etats Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas. Un accord de ce type existe : l'ALENA (entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique). Il est en vigueur depuis 19 ans. Résultats : les salaires des Américains et Canadiens ont été tirés vers le bas sans que les salaires mexicains augmentent : le Mexique était exportateur net de produits agricoles, aujourd'hui il est importateur net avec destruction de milliers d'emplois dans l'agriculture. Un autre exemple, les USA n'ont pas respecté l'accord de libre échange avec la Corée du Sud : ils ont versé des aides publiques à leurs « champions » industriels Apple contre Samsung.

es
ie
la
te

la
tu
on
la

es

er

la

es

re

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement de différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne s'aligneraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « leurs bénéfices escomptés » ! Ainsi la firme américaine Lone Pie peut poursuivre le Canada parce que le Québec a interdit l'extraction du gaz de schiste.

Ils pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique. Les multinationales pourraient ainsi forcer le gouvernement français à renoncer à son moratoire sur les gaz de schiste, exposant notre département aux aventures de la fracturation hydraulique. Et à accepter la culture des OGM en plein champ, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine (antibiotique) ou le poulet lavé au chlore.

Par la signature de ces traités, serait réalisé le vœu de D. Rockefeller : « Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire ».

Pour toutes ces raisons, après délibération et à l'unanimité des présents, la commune de Champrougier réunie en son conseil municipal le 14 novembre 2014 :

- manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ;
- demande un moratoire sur les négociations de l'AECG et du PTCI et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation ;
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs ;
- se déclare en attendant hors Grand Marché Transatlantique.

Délibération rendue exécutoire après :
Publication du : 18/11/2014
Et envoi en Préfecture du : 18/11/2014

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Hervé GIMAREZ

